

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250121_005

portant sur

VIREMENT DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE N°1

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la délibération n°CM_240402_10 du Conseil municipal du 2 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal et par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires :

- en investissement : ajustement au plan d'amortissement du capital de la dette,
- en fonctionnement : suite aux précisions sur les modalités de reversement à l'État de l'avance du filet de sécurité perçue en 2023,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De procéder aux virements de crédits suivants :

- en section d'investissement, pour un montant total de six-mille-cinq-cents euros (6 500 €) représentant 0,061% des dépenses réelles de la section d'un montant global de dix-millions-six-cent-quarante-six-mille-deux-cent-trente-sept euros quatre-vingt-un centimes (10 646 237,81 €) :

chapitre	nature	crédits votés	montant du virement
16	1641	1 794 000,00 euros	+ 6 500,00 euros
21	21311	320 000,00 euros	- 6 500,00 euros

- en section de fonctionnement, pour un montant total de vingt-cinq-mille-six-cent-trente-huit euros (25 638 €) représentant 0,668% des dépenses réelles de la section d'un montant global de trois-millions-huit-cent-trente-huit-mille-huit-cent-soixante-neuf euros dix centimes (3 838 869,10 €) :

chapitre	nature	crédits votés	montant du virement
65	65888	172 400,00 euros	+ 25 638,00 euros
014	7498	25 638,00 euros	- 25 638,00 euros

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250121-lmc115857-AR-1-
1

Date de télétransmission : 21/01/25

Date de publication : 28/01/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt et un janvier deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.